

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CASTOR INTERNATIONAL N°1 un compartiment du fonds CASTOR INTERNATIONAL

Code AMF : (C) 990000092379

Ce Fonds d'épargne salariale (FCPE) est géré par Amundi, société de Amundi Group  
FCPE non coordonné soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers: FCPE investi en titres cotés de l'Entreprise.

En souscrivant à CASTOR INTERNATIONAL N° 1, compartiment du fonds CASTOR INTERNATIONAL, vous investissez dans des actions de votre entreprise.

L'objectif est de rechercher une performance à long terme qui sera dépendante de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, des actions de votre entreprise.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion investit:

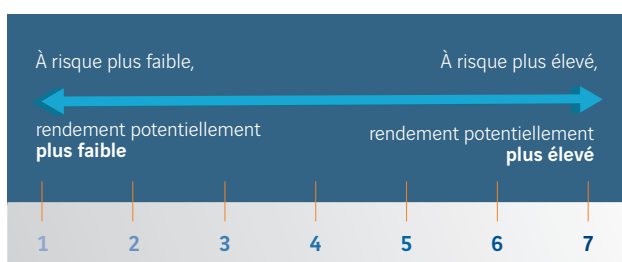
- entre 90 % et 100 % dans des actions VINCI;
- entre 0 % et 10 % en actions ou parts d'OPCVM à vocation générale appartenant à la classification monétaire.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon hebdomadaire, selon les modalités décrites dans le règlement du compartiment.

Durée de placement recommandée: 5 ans. Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation.

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Fonds reflète le risque du titre auquel il sera exposé et l'absence de diversification de votre investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

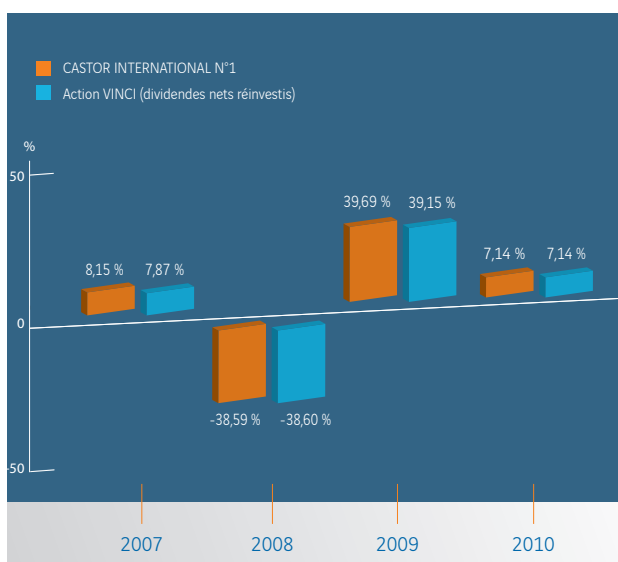
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat		Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2010. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :
Frais d'entrée	Néant	
Frais de sortie	Néant	
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).		
Frais prélevés en cours d'exercice		• les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.
Frais courants	0,10% de l'actif net moyen	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques « **frais** » du règlement de cet OPCVM disponible sur le site [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

## Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Le compartiment a été créé le 9 juin 2006.

La devise de référence est l'euro (EUR).

## Informations pratiques

Nom du dépositaire: CACEIS BANK FRANCE.

Nom du teneur de compte: CREELIA et/ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique de l'OPCVM: individualisé de groupe.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le Conseil de surveillance est composé de représentants de porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du Fonds, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et du dépositaire.

La responsabilité de Amundi ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/09/2011.